

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Omnibus prodesse, obesse nemini. Utile à tous, nuisible à personne.—P. Fourier.

RÉDACTEUR
et
ADMINISTRATEUR :

ABONNEMENT
\$1.00 PAR ANNÉE.

L'ABBÉ
LÉON PROVANCHER
CAP-ROUGE.

Avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Les Veillées du Presbytère.

LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Jean-Baptiste.—J'ai l'honneur de vous présenter le Rév. M. Carter, qui, comme je vous l'ai promis, saura bien répondre aux questions que vous lui poserez.

Rév. Carter.—Cédant aux pressantes sollicitations de mon ami Jean-Baptiste, je me suis rendu ici pour vous rencontrer, mais je vous avouerai, messieurs, que je n'aime pas ces sortes de discussions, parce qu'il n'en résulte aucun bien le plus souvent. Je ne fais la guerre à personne, et je laisse chacun libre d'embrasser les opinions qui lui conviennent davantage.

Antoine.—C'est cola ; je ne fais la guerre à personne ; je vivote tranquillement avec ma femme et mes enfants, et me soucie guère de ce que font les autres. Mais, M. le ministre, ne devez-vous pas la faire, la guerre?... Pourquoi donc êtes-vous ministre ? n'est-ce pas pour faire la guerre à l'erreur et faire triompher la vérité. Si donc vous prétendez que nous sommes dans l'erreur, vous devez nous éclairer et nous ramener dans la bonne voie.

Rév. Carter.—Je n'ai jamais prétendu qu'on ne pouvait se sauver dans la religion catholique ; mais je soutiens qu'on peut

tout de même se sauver dans la religion protestante.

M. le Curé.—Et nous, nous tenons qu'on ne peut se sauver que dans la seule religion catholique ; par ce que le *oui* et le *non* ne peuvent se concilier. Entre deux opinions contraires, il faut que l'une soit juste et l'autre erronée.

Jean-Baptiste.—Vous voulez donc dire que tous les protestants sont damnés ?

M. le Curé.—Attendez. Hors de l'Eglise il n'y a point de salut ; il n'y aura donc de sauvés que ceux qui sont dans l'Eglise. Quant aux protestants baptisés, ce sont des chrétiens ; s'ils ont été de bonne foi, et ont mené une vie conforme aux maximes de l'évangile, je pense que le bon Dieu ne les condamnera pas. Mais est-ce bien vous, Jean-Baptiste, qui pourrez prétendre n'avoir pu connaître la véritable lumière, vous qui avez été élevé dans la religion catholique ?

Rév. Carter.—Mais est-ce que la religion protestante ne fait pas partie de l'Eglise ? n'a-t-elle pas, comme la religion catholique, été fondée par le Christ ?

M. le Curé.—Ah ! voilà précisément le point à éclaircir. Et bien, je prétends que la religion protestante n'a pas été fondée par Jésus-Christ, mais bien par Henri VIII, Luther, Calvin et autres révoltés contre

l'Eglise. Pendant plus de quinze siècles après Jésus-Christ, on n'a jamais entendu parler de protestants; ce n'est que lorsque Henri VIII, Luther et Calvin se révoltèrent contre l'autorité de l'Eglise, en protestant contre ses dogmes et ses croyances, que tous ceux qui les imitèrent prirent le nom de *protestants*. Si c'était là la véritable religion, le monde serait donc resté pendant quinze cents ans plongé dans l'erreur, en dehors de la véritable voie qui conduit au salut?... La chose est impossible; elle répugne à la justice et à la sagesse de Dieu.

Rév. Carter.—Le Christ a fondé l'Eglise; et après quinze siècles, les abus de ses chefs se rendirent à un tel excès, qu'un certain nombre de ses membres protesta contre ces abus, et se sépara de ces chefs pour former une branche à part. Et aujourd'hui, les religions catholique et protestante sont deux branches d'un même tronc, qui conduisent au même but par des chemins un peu différents.

Antoine.—Oui, un peu différents! les protestants rejettent la Ste Vierge, le purgatoire et même l'enfer, puisque plusieurs nient l'existence de satan; ce ne sont là que de légères nuances de nos croyances!

M. le Curé.—Jésus-Christ a fondé l'Eglise; très bien; mais n'en a-t-il fondé qu'une ou plusieurs?

Rév. Carter.—Une seule, sans doute; mais il peut y avoir plusieurs branches dans cette Eglise.

M. le Curé.—Jésus-Christ a fondé une seule Eglise, établi un seul moyen de parvenir au salut. Quiconque n'est pas dans cette Eglise, ne peut espérer le salut; et quiconque ne veut pas écouter cette Eglise, doit être regardé comme un *payen* et un *publicain*—ce sont les paroles mêmes de Jésus-Christ—c'est-à-dire se sépare, se met lui-même en dehors de l'Eglise. Henri VIII, Luther, et autres fondateurs de votre religion, en refusant de se soumettre à l'Eglise, en protestant contre ses décisions, se sont donc d'eux-mêmes retranchés de l'Eglise,

se sont mis au rang des payens et des publicains; et tous ceux qui les suivent sont de même en dehors de la voie.

Rév. Carter.—Ils ne se sont pas retranchés de l'Eglise, mais seulement séparés des chefs de cette Eglise qui donnaient dans des abus.

M. le Curé.—Bien; procédons toujours avec précision et nous en viendrons à des conclusions intéressantes. Henri VIII, dites-vous, Luther, Calvin, etc se sont séparés des chefs de l'Eglise qui la poussaient à des abus. Mais je vous demanderai; où était donc alors l'Eglise? Car elle devait être quelque part, puisque Jésus-Christ a dit qu'elle subsisterait jusqu'à la fin des siècles. Etait-elle avec le Pape ou avec Henri VIII?

Michel.—Sans doute qu'elle devait être avec Henri VIII, qui s'est révolté contre le Pape par ce que celui-ci ne voulait pas lui permettre de prendre une autre femme lorsque la sienne vivait encore. Elle devait être avec Luther, qui foula aux pieds ses vœux de religieux pour se marier avec une religieuse!

Rév. Carter.—Dieu se sert de toutes sortes d'instruments pour faire le bien.

M. le Curé.—Pour faire le bien, soit; mais non pour troubler l'ordre. Ceux qui lèvent l'étendard de la révolte, ne sont certainement pas inspirés de Dieu. Est-ce que les auteurs de votre religion prétendaient mieux faire que les chefs de l'Eglise catholique? porter davantage les hommes à la sainteté? faire des imitateurs plus parfaits de Jésus-Christ?... Les motifs de ces auteurs sont connus, l'orgueil, l'ambition, la passion, voilà ce qui les a portés à soulever l'étendard de la révolte!

Isidore.—Je ne sais que mon catéchisme, et que veut-on parler de fondateurs de religions? Ça ne peut être que des ambitieux qui veulent en imposer à des imbéciles. La religion, c'est le moyen d'aller au ciel, il n'y a qu'un Dieu qui a pu l'enseigner. Personne ne connaît mieux le chemin d'une demeure que celui qui l'habite.

M. le Curé.—Très bien, Isidore, vous pouvez tenir pour certain que tous ceux qui se sont érigés en fondateurs de religions nouvelles, n'avaient nullement envie de rendre les hommes plus parfaits, de les conduire plus sûrement à Dieu ; mais bien le désir de s'élever, de satisfaire leur ambition et de servir leurs intérêts. Nous en avons un exemple frappant dans la démarche du grand politique anglais Pitt — encore un protestant — qui voulut engager Napoléon Ier à se séparer du Pape et à se constituer chef de la religion des français. Pitt envoya donc l'un de confidents, appelé Marseria à Napoléon, pour engager le puissant empereur à détruire le catholicisme en France et à se débarrasser ainsi de l'autorité si gênante du Pape. Mais Napoléon lui répondit : « Marseria, rappelez-vous ce que je vais vous dire, et que ce soit votre réponse. Je suis catholique, et je maintiendrai le catholicisme en France, parce que c'est la vraie religion, parce que c'est la religion de l'Église fondée par Jésus-Christ, parce que c'est la religion de la France, parce que c'est celle de mon père, parce que c'est la mienne enfin ; et loin de rien faire pour l'abattre ailleurs, je ferai tout pour l'affermir ici. » — Mais remarquez donc, reprit vivement Marseria, qu'en agissant ainsi, en restant dans cette ligne, vous vous donnez des chaînes invisibles, vous vous créez mille entraves ! Tant que vous reconnaîtrez Rome, Rome vous dominera, les prêtres décideront au-dessus de vous ; leur action pénétrera jusque dans votre volonté ; avec eux vous n'avez jamais raison à votre guise ; le centre de votre autorité ne s'étendra jamais jusqu'à sa limite absolue, et subira au contraire, de continuel empiètements.

—Marseria, il y a deux autorités en présence ; pour les choses du temps, j'ai mon épée, et elle suffit à mon pouvoir ; pour les choses du ciel, il y a Rome, et Rome décidera sans me consulter ; et elle aura raison ; c'est son droit.

—Mais, reprit de nouveau l'infatigable

Marseria, vous ne serez jamais complètement souverain, même temporairement, tant que vous ne serez pas chef d'église ; et c'est là ce que je vous propose, c'est de créer une réforme en Franco, c'est-à-dire une religion à vous.

—Créer une religion ! répliqua l'empereur en souriant, pour créer une religion, il faut monter au Calvaire, et le Calvaire n'est pas dans mes desseins. ”

Henri VIII raisonnait absolument comme le faisait Marseria.

Antoine.—M'est avis que Jean-Baptiste n'aurait pas parlé comme Napoléon.

Jean Baptiste.—Qu'on ne m'insulte pas.

M. le Curé.—Je le veux ; mais ne nous écartons pas du sujet. Je veux prouver au Rév. Carter que sa branche est entièrement séparée du tronc, qu'elle n'a plus la vie, que par conséquent sa prétendue religion ne peut conduire au salut.

Vous admettez, M. Carter, que Jésus-Christ n'a fondé qu'une église ?

Rév. Carter.—Qu'une seule église.

M. le Curé.—Hors de laquelle il n'y a pas de salut ?

Rév. Carter.—Hors de laquelle il n'y a pas de salut.

M. le Curé.—Bien ; Jésus-Christ n'ayant fondé qu'une seule église hors de laquelle il n'y a pas de salut, a dû, nécessairement, laisser aux hommes le moyen de reconnaître, de distinguer cette église ; autrement il eut manqué à la sagesse et à la justice.

Rév. Carter.—Sans doute.

M. le Curé.—Très bien. Quels sont maintenant les signes, les marques par lesquelles on peut reconnaître la véritable église que Jésus-Christ a fondée ? Car il y a aujourd'hui un grand nombre d'églises, comment, dans le nombre, distinguer la véritable ?

Rév. Carter.—Rien de plus facile ; la véritable église du Christ est celle qui prend la Bible pour guide, la Bible, sa parole qu'il nous a laissée écrite.

M. le Curé.—Soit ; mais le texte de la Bible est susceptible d'une foule d'interprétations diverses, et c'est ce qui a donné naissance à ce grand nombre d'églises différentes : Romaine, Anglicane, Luthérienne, Huguenote, Wesleyenne, Méthodiste, Anabaptiste, Presbytérienne, Quacero etc. etc., à laquelle s'arrêter dans un si grand nombre ?

Rév. Carter.—Je vous l'ai déjà dit, et c'est là votre erreur, vous prenez pour des églises différentes ces diverses dénominations, qui ne sont toutes que des branches de la seule église du Christ. Toutes prennent la Bible pour guide et sont par conséquent de l'église du Christ.

M. le Curé.—Oh ! c'est ici que je vous tiens ; car à moins que *oui* et *non*, *blanc* et *noir*, *jour* et *nuît* n'aient la même valeur, il est impossible que ces différentes églises possèdent la vérité, puisqu'elles se contredisent les unes les autres. Ainsi, l'église catholique exige la confession auriculaire pour la remise des péchés ; les protestants disent qu'elle n'est pas nécessaire. Si les premiers ont raison, les seconds ont certainement tort ; il n'en peut être autrement. On n'entre dans l'église que par le baptême, disent les catholiques. *Celui qui croira et sera baptisé, a dit Jésus-Christ, sera sauvé.* Les baptistes et plusieurs autres sectes protestantes rejettent le baptême, disant qu'il n'est point nécessaire. C'est donc encore *oui* et *non*. Nous tenons que dans l'eucharistie, Jésus-Christ est réellement présent. Les protestants disent qu'il n'y est point, que ce n'est qu'une figure. Nous reconnaissons la nécessité des œuvres pour opérer le salut ; et Luther votre chef demandait au démon de lui faire connaître quelque crime nouveau à commettre, pour donner un plus libre cours à la grâce de Jésus-Christ qui a satisfait pour tous. Nous prions les saints, nous prions pour les morts ; les protestants n'en veulent rien faire. Nous reconnaissons une autorité infaillible dans le chef de l'Eglise à qui tous doivent soumission et obéissance ; et chez

vous, chacun est chef pour se faire une religion à sa guise. Il y a même des églises protestantes, comme les congrégationalistes, par exemple, qui n'ont pas même de sacerdoce. Le premier venu qui s'imagino être inspiré de Dieu, monte en chaire et fait la leçon aux autres. Conçoit-on rien de plus ridicule qu'une religion sans sacerdoce ?

Rév. Carter.—Nous avons des ministres dans notre religion.

M. le Curé.—Oui, mais de qui tiennent-ils leur mission, leur autorité ? On fait chez vous l'élection d'un ministre absolument comme on fait celle d'un inspecteur de chemins, d'un conseiller municipal. Personne ne peut donner ce qu'il n'a pas ; comment donc donner à un ministre élu par le peuple, un pouvoir qu'il n'a pas, celui de pardonner les péchés, par exemple ?

Rév. Carter.—Pas nécessaire d'aller plus loin ; voici en deux mots ce qui doit vous satisfaire. Le Christ nous livre sa parole dans la Bible ; celui donc qui prend la Bible, l'étudie, la médite et conforme sa conduite à l'interprétation que l'esprit de Dieu lui inspire du texte, devra nécessairement être sauvé, puisqu'il aura suivi la lumière que l'esprit de Dieu lui aura montrée.

M. le Curé.—Oh ! voilà qui est merveilleux et dépasse mon attente ; chez nous, nous tenons le Pape seul infaillible pour les décisions sur la foi ; et voilà que chez vous chaque individu avec la Bible est de même déclaré infaillible. Mais encore une fois, que ferez vous de ces deux voisins, infaillibles tous deux, qui interprètent un texte de la Bible dans un sens directement opposé ?..... le baptiste lit la Bible, et dit : le baptême n'est pas nécessaire. Le luthérien lit aussi la Bible et dit : le baptême est absolument nécessaire. Peuvent-ils avoir raison tous les deux ? C'est toujours *oui* et *non*, *blanc* et *noir* en présence ! Vous dites que Dieu ne pourra damner celui qui conforme sa conduite au sens qu'il aura de bonne foi appliqué au texte de la Bible.

Mais que diriez-vous donc du citoyen, dans un état, qui prenant le texte des lois, l'interpréterait à sa guise, et se porterait à des actes de rebellion, de trahison, etc., parce qu'il aurait trouvé qu'il peut en agir ainsi d'après son interprétation du texte de la loi ? Le trouveriez-vous innocent ? Ne voyez-vous pas que dans toute société, dans toute institution, il faut qu'il y en ait qui commandent et d'autres qui obéissent ? Faites disparaître l'autorité, et de suite c'est l'anarchie et le désordre. Et vous pensez que Jésus-Christ, tout Dieu qu'il était, aurait pu fonder l'Eglise, d'un ordre infiniment supérieur à toute institution humaine, sans même observer les règles les plus élémentaires de la sagesse qui s'imposent d'elles-mêmes à toute réunion d'hommes?... Oh ! non, il n'en est point ainsi. Chaque état a ses tribunaux pour l'interprétation du texte de ses lois. Et l'Eglise de Jésus-Christ a aussi les siens, et les décisions de ses tribunaux sont infaillibles, puisque s'il en était autrement, Dieu aurait manqué de sagesse. Il ne s'agit donc que de reconnaître quelle est la véritable église que Jésus-Christ a fondée pour être sûr d'être dans la bonne voie. Or voici les caractères que le simple bon sens nous force d'admettre.

La véritable Eglise de Jésus-Christ doit être *une, sainte, catholique et apostolique*. Tous ces caractères conviennent à l'église catholique Romaine, et ne peuvent s'appliquer à aucune autre.

— o —
Services religieux dans les différentes églises de Québec

Dimanche, 25 novembre 1888.

EGLISE ST PATRICE. Grand'messe : R. P. Cronin ; Sermon : R. P. Miller.

Dimanche, 2 décembre 1888.

BASILIQUE. — *Quarante-Heures.*—Son Eminence le Cardinal officiant ; M. l'abbé Labrecque, archi-prêtre, directeur au Grand Séminaire ; les abbés J. Feuillet,

taut, du Séminaire, et A. M. H. Vaillancourt, vic. à la Basilique, diacres d'honneur ; les abbés Boilard et McMillon, diacres d'office ; sermon : M. l'abbé E. Roy, du Séminaire.

Lundi.—Officiant : M. l'abbé H. Bouffard, vic. à St-Jean-Baptiste.

Mardi.—Officiant : M. le curé de N.-D. de Québec.

EGLISE ST-PATRICE. — Grand'messe : R. P. Miller, C. SS. R ; sermon : R. P. Rossbach, C. SS. R.

— o —

Eglise des Jésuites
 (Congrégation des hommes de la Haute-Ville.)

CALENDRIER PROPRE.

10 *Lundi.*—A 2½ h. réunion mensuelle des associés du *Rosaire-vivant* et de l'*Apostolat de la Prière*.

N. B.—Le samedi et la veille des fêtes d'obligation, après 7 h. du soir, on ne confesse que des hommes.

La veille du premier vendredi du mois, de 8 à 10 h. du soir, on confesse indistinctement les hommes et les femmes.

— o —

Indulgences du Rosaire.

Nous avons mentionné, à la page 95, la demande que nous faisait un correspondant, C. I., au sujet des indulgences du rosaire. Nous lui disions alors que nous craignons que les indulgences qu'il mentionnait ne fussent apocryphes.

Un autre correspondant depuis, une dame, nous a transmis deux petits volumes énumérant des indulgences encore bien plus extraordinaires que celles mentionnées par C. I. Le premier de ces volumes intitulé : *Manuel du Très Saint Rosaire*, par le P. Pradel, mentionne pour la récitation du chapelet une indulgence de 120,000 ans et autant de quarantaines. Le second volume intitulé : *Merveilles du Très Saint Rosaire*, par le

P. Bronchain, Rédemptoriste, mentionne 50 ans pour la récitation du chapelet dans une église de la confrérie; 100 ans et autant de quarantaines pour ceux des confrères qui portent le chapelet sur eux; puis pour chaque *Ave Maria* 5 ans et 5 quarantaines.

Voulant nous rassurer sur ces indulgences extraordinaires, nous avons écrit au Rév. P. Maricourt, Prieur des Dominicains de St-Hyacinthe, et dans sa réponse, il nous dit que les chiffres mentionnés en premier lieu (120,000 ans) laissent quelques doutes, et il nous envoie un feuillet imprimé qu'eux-mêmes distribuent aux confrères et dont les indulgences sont parfaitement authentiques. D'après ce feuillet, voici, à part les indulgences plénières, les principales indulgences partielles que peuvent gagner les confrères du rosaire.

1o 50 ans pour le chapelet récité dans la chapelle de la confrérie, *une fois par jour*. (Adrien VI, 1523).

2o 100 ans et 100 quarantaines pour porter dévotement sur soi le rosaire, *une fois par jour*. (Innocent VIII, 1488).

3o 10 ans et 10 quarantaines pour réciter en commun le tiers du rosaire.—Pie IX, 1851

4o Les indulgences attachées aux chapelets de Ste Brigitte, savoir, 100 jours sur chaque *Pater* et chaque *Ave*.—Benoit XIII, 1726.

Les confrères participent en outre, pendant la vie et après la mort, à toutes les bonnes œuvres des trois ordres de S. Dominique, des confrères du Rosaire et de toutes les confréries du monde entier.—Innocent XI.

Observons que la récitation du rosaire ou du chapelet pour le gain de ces indulgences, doit se faire sur un chapelet ou rosaire béni par les P. Dominicains (ou autres prêtres à ce autorisés) et qu'il faut que cette récitation soit accompagnée de la méditation des mystères de la vie de Notre Seigneur.

Question.—Comment s'y prendre pour se faire agréger à la confrérie du Rosaire,

lor: que cette confrérie n'est pas érigée dans la paroisse que l'on habite ?

Réponse—Rien de plus facile; il suffit d'envoyer aux Révérends Pères de Saint-Hyacinthe sa demande avec ses noms de baptême et de famille. Sa Sainteté Léon XIII a rapporté le décret qui obligeait auparavant à faire acte de présence.

—o—

Questions sur les indulgences.

Quelles sont les conditions essentielles pour le gain des indulgences ?

Quatre conditions sont requises pour gagner les indulgences.

1o L'état de grâce.

2o Le repentir de toutes ses fautes.

3o L'accomplissement à la lettre des conditions imposées.

4o L'intention.

La première exige que l'on soit *membre vivant* de la véritable église. Celui qui est en état de péché mortel est un *membre mort* de l'église, et ne peut par conséquent participer à ses faveurs privilégiées.

Mais il ne suffit pas d'être en état de grâce, il faut encore, et c'est là un point important, être véritablement repentant de tous ses péchés. Les indulgences sont des faveurs accordées pour ceux qui aiment véritablement Dieu; et pour celui qui aime Dieu de tout son cœur, il n'y a pas de péché léger, la plus petite offense est encore un grand désordre à ses yeux. Or c'est pour ceux qui aiment ainsi Dieu que sont réservées ces remises de peines et de satisfactions. Ceux donc qui ont des attaches au péché véniel, ne peuvent gagner les indulgences ou du moins ne les peuvent gagner intégralement.

La troisième condition exige l'accomplissement rigoureux, à la lettre, des conditions imposées, par exemple: récitation de telle prière, à genoux, dans tel temps, dans tel lieu, etc. Si bien que si l'on change ces conditions, même en d'autres plus méritoires d'ailleurs, on ne gagne pas les indulgences.

Enfin, la quatrième condition exige que l'on ait l'intention de gagner les indulgences dans les œuvres que l'on accomplit. Il n'est cependant pas nécessaire que cette intention soit actuelle pour chaque œuvre, il suffit qu'on se propose, par exemple, le matin, de gagner toutes les indulgences attachées aux œuvres que l'on accomplira dans la journée.

— o —

Puissance de l'Ave Maria.

Il y a dans les environs de Nimègue, sur les confins de la Hollande et de l'Allemagne, dans un petit village nommé Kevelaer, une chapelle dédiée à la sainte Vierge, où de nombreux pèlerins se rendent chaque année. Ces pèlerinages se font comme jadis dans le plus grand recueillement, on n'y entend d'autres paroles que celles du *Pater* et de l'*Ave Maria*, ces pieux fidèles récitant le Rosaire en commun tout le long de la route.

Les enfants et les infirmes suivent dans des voitures qui vont au pas et peuvent ainsi se joindre à leurs compagnons pour réciter la couronne en l'honneur de Marie.

Parmi les conducteurs qui, chaque année, accompagnaient ces voitures, se trouvait un bon père de famille, protestant de naissance, qui, entraîné par l'exemple, récitait de tout cœur l'*Ave Maria*. Au retour d'une de ces pieuses excursions, le brave homme devint malade, et se sentant près de sa fin, il demanda à sa femme de lui faire venir un prêtre catholique qu'il désigna et qu'il avait rencontré plusieurs fois dans les pèlerinages.

Celle-ci étonnée, lui dit :

« Mais, faites plutôt venir notre ministre protestant, qu'avez-vous besoin de ce Monsieur-là ? »

Il insiste, disant qu'il avait à parler à ce prêtre. On le pria donc de venir. Le pauvre malade dit alors au ministre de Dieu, que depuis qu'il était retenu au lit, sans cesse il répétait ces paroles qui l'avaient déjà tant touché dans ses courses à Kevelaer :

« Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, » et c'est, ajouta-t-il, la sainte Vierge qui m'a poussé à vous faire appeler. J'aime tant cette prière de l'*Ave Maria*, et ces paroles si consolantes me touchent.

Le prêtre l'interrogea et l'ayant trouvé dans d'excellentes dispositions pour embrasser la vraie foi, il lui conféra les Sacraments.

Il vécut encore plusieurs jours dans les sentiments de la plus vive reconnaissance pour la grâce que la sainte Vierge lui avait obtenue.

Sa famille édifiée et touchée par ce spectacle si consolant, se convertit tout entière au catholicisme.

Ce petit trait fait voir une fois de plus combien Marie aime les hommes et avec quelle libéralité cette bonne Mère récompense le moindre acte de dévotion fait en son honneur. Que de puissance dans cette courte prière de l'*Ave Maria* ! et que de grâces se trouvent dans la récitation du Rosaire, où on la répète si souvent.

— o —

Correspondance.

Nos lecteurs nous pardonneront de mettre sous leurs yeux la correspondance ci-dessous ; si les éloges à notre adresse sont, nous le reconnaissons, exagérés, il n'en ressort pas moins que Nos efforts sont justement appréciés en certains quartiers et que la semence jetée en bonne terre ne manquera pas de porter des fruits, si on sait lui donner l'attention qu'elle mérite.

M... Cantons de l'Est, 4 décembre 1888.

M. l'abbé Provancher, rédacteur de la *Semaine Religieuse de Québec*.

Monsieur l'abbé,

Permettez à un jeune de venir déposer à vos pieds des louanges justement dues au mérite ; et daignez ne pas imputer mes félicitations au vain désir de me faire prendre pour un juge compétent en fait de littérature, mais bien de vous faire connaître que si vos paroles ne rencontrent pas partout l'attention qu'elles méritent, elles ne manquent pas du moins d'écho quelque part, et ne seront pas sans produire d'heureux résultats.

C'est que votre plume expérimentée a trouvé la pierre de touche, la corde sensible pour les cœurs canadiens catholiques.

J'ai lu les " Apparitions à la religieuse," et le dernier numéro des " Veillées du Presbytère " devant mes paroissiens ; et l'enthousiasme qu'a produit la controverse du Curé avec Jean Baptiste, a été général. Tous ont reconnu le bien que de semblables lectures pouvaient faire au milieu des familles.

Ma paroisse est bien pauvre, mes paroissiens encore peu nombreux, et dans cette gêne inévitable à toute mission à ses débuts. Mais pour eux, le charme de la controverse du Curé et de Jean-Baptiste, le sel des réparties de Michel et Isidore, parlent plus haut que l'indigence. Ils veulent, dans leur naïve foi canadienne, s'imposer un sacrifice pour se payer le plaisir de voir *brosser le ministre Carter* à son tour.

Et moi, M. l'abbé, je vous prierai de continuer de captiver ainsi l'attention de ce pauvre peuple en l'instruisant. Nous avons ici et tous nos cantons sont dans le même cas — un peuple entouré de préjugés protestants, et ayant besoin d'avoir sous les yeux l'exposition de la beauté de la vérité et de la sainteté de notre religion. Il leur faut avoir sous la main les preuves les plus fortes de son apostolicité, comme de sa nécessité.

Et comme, malheureusement, nos canadiens ont peu de goût généralement pour la lecture, on vous saura gré de les prendre au piège en continuant à les faire rire, tout en brossant le Rév. Carter avec l'interprétation des textes les plus forts. Et je demande à N. S. J. C. qu'il vous paye la dette de reconnaissance que nous contractons envers vous, en retour de l'assistance généreuse et puissante que vous nous portez pour la conservation et le développement de la foi de notre peuple.

J. A. R. P., Ptre Curé.

P. S. — Vous trouverez sous ce pli \$6 pour sept nouveaux abonnés, ce qui avec le mien déjà payé porte le nombre à huit, et j'espère bien en recruter encore d'autres.

— o —

Nouvelles générales

La croisade anti-esclavagiste. — Le cardinal Lavignerie, évêque d'Alger, parcourt en ce moment l'Europe, comme un nouveau Pierre l'Ermite, dénonçant au monde les cruautés et les abominations sans nom com-

mises dans l'Afrique intérieure par les esclavagistes contre les malheureuses populations noires, et conviant la chrétienté à une croisade pour détruire l'odieuse traite des nègres.

A Paris, à Londres, à Bruxelles, partout où jusqu'ici il a fait entendre les éclats de sa parole vigoureuse et indignée, il a obtenu les plus brillants succès, qui augurent très favorablement de la réussite de sa grande œuvre.

Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu s'inscrire sur la liste de ses souscripteurs pour la somme de 300,000 francs.

Nominations de sénateurs. — Trois sénateurs nouveaux viennent d'être nommés, ce sont : M. C. S. Rodier, de Montréal, en remplacement de feu M. J. B. Rolland ; M. G. A. Drummond, en remplacement de M. Ferrer ; et M. Price, en remplacement de M. J. G. Ross.

Ordination. — Dimanche le 25 novembre, Mgr Bégin a fait sa première ordination, en donnant la prêtrise à M. Ernest Hervieux, le diaconat à M. Jos. Perron, et le sous-diaconat à M. Léonce Dangulade.

Changements ecclésiastiques. — M. l'abbé Frenette, curé de St-Cyrille est nommé curé de St-Jean Port-Joli en remplacement de M. Lagueux, décédé, et M. Boutin est nommé curé de St-Cyrille.

NÉCROLOGE

Le 29 novembre est décédé à Ste-Hénédine, le Révd Narcisse Godbout, ci-devant curé de cette paroisse, et précédemment curé du Cap-Santé et de Lambton. Le défunt était âgé de 62 ans ; depuis une couple d'années sa santé laissait beaucoup à désirer.

Le 1er du courant, à l'Hôpital Général de Québec, le Révd M. Parent curé de St-Martin Beauce, à l'âge de 45 ans. Né à Beauport en 1843 et ordonné prêtre en 1875, il fut successivement vicaire à Ste-Claire et à Ste-Croix, puis curé de St-Magloire en 1880 et en 1882 curé de St-Martin.

Le 28 novembre, à Saint-Jean Port-Joli, M. Jos. Lagueux curé de cette paroisse, à l'âge de 57 ans. Son service et sa sépulture ont eu lieu le 4 du courant.

A Montréal le 2 décembre, l'hon. Juge Globenski, à l'âge de 47 ans.

R. I. P.